



Municipalité de Rivière-Saint-Jean

AVIS PUBLIC

Dépôt du Bilan annuel de la qualité de l'eau potable

Avis public est donné à tous les contribuables de la municipalité de Rivière-Saint-Jean à l'effet qu'il y a eu dépôt du Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour l'année 2022 lors de la séance ordinaire du 7 février 2023.

Il s'agit d'une exigence requise en vertu de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable, cette disposition obligeant de compléter un bilan de la qualité de l'eau potable livrés à des fins de consommation humaine durant la période du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Vous êtes invité à consulter ce Bilan sur le site internet de la Municipalité de Rivière-Saint-Jean dans la section Document – Service d'aqueduc. Il peut aussi être consulté sur demande, au bureau municipal.

Donné ce 8 février 2023

Karine Chouinard
Karine Chouinard
Directrice générale
Greffière Trésorière